

16 novembre 2021

Chers membres du personnel scolaire :

L'équipe syndicale représentant le personnel scolaire a rencontré le conciliateur de manière informelle le vendredi 12 novembre pour la première fois, et les deux parties rencontreront le conciliateur le jeudi 18 novembre à 10h.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des comparaisons entre les offres de règlement actuelles (en date du 12 novembre) de l'équipe de négociation du personnel scolaire et de l'équipe de négociation du CEC. Nous avons mis en évidence les différences principales entre les deux offres :

CHARGE DE TRAVAIL

- | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• L'équipe syndicale propose d'ajouter un libellé permettant aux professeurs de bénéficier d'un temps supplémentaire pour la préparation des cours ayant une composante en ligne, après discussion avec leur superviseur.• L'équipe du CEC ne propose aucun changement au temps accordé pour la préparation. |
| <ul style="list-style-type: none">• L'équipe syndicale propose d'augmenter le temps attribué à l'évaluation et à la rétroaction des essais/projets à 7 minutes et 12 secondes par étudiant par semaine (pour un cours de 3 heures), contre 5 minutes et 24 secondes actuellement.• L'équipe du CEC propose aucune modification au temps alloué à l'évaluation et à la rétroaction. |
| <ul style="list-style-type: none">• Les deux parties proposent la création d'un comité conjoint sur la charge de travail pour traiter des questions de charge de travail à long terme. Pour le règlement des différends, l'équipe syndicale propose que la décision d'un arbitre neutre soit exécutoire lors de la prochaine ronde de négociations.• L'équipe du CEC propose qu'un président neutre ne fasse que des recommandations non contraignantes pour la prochaine ronde de négociations. |

CHARGE PARTIELLE

- L'équipe syndicale propose de permettre aux professeurs à charge partielle de bénéficier des avantages sociaux pendant les périodes de non-enseignement **lorsqu'ils ont une offre d'emploi écrite** (ce qui comprendrait un courriel). Ceci n'entraînerait aucun coût pour l'employeur.
- L'équipe du CEC propose que les professeurs à charge partielle ne puissent faire le pont entre les avantages sociaux que lorsqu'ils ont **un contrat** en main pour un emploi futur.

- L'équipe syndicale propose que les professeurs à charge partielle qui ont de l'ancienneté se voient accorder **le maximum possible d'affectations à charge partielle** (par exemple, 12 heures par semaine).
- L'offre de l'équipe du CEC ne contient **aucune telle proposition**.

- L'équipe syndicale propose qu'une liste des cours pour lesquels les professeurs à charge partielle ont des droits d'ancienneté **soit rendue transparente** pour le membre du corps professoral et la section locale.
- Le CEC **ne propose pas** que cette information soit transparente.

- L'équipe du CEC propose **de restreindre l'accès au registre des charges partielles** aux professeurs qui a) enseignent actuellement sous contrat, et b) ont enseigné en tant que charge partielle pendant huit mois (avec au moins 30 heures d'enseignement chacun) au cours des quatre dernières années académiques. Cela **réduirait** l'accès au registre des charges partielles.
- Au contraire, l'équipe syndicale **élargirait l'accès** aux professeurs qui enseignent actuellement à temps partiel, à charge partielle ou à la session.

EQUITÉ

- L'équipe syndicale propose que les comités locaux fassent des recommandations **aux conseils d'administration des collèges** (qui sont les décideurs ultimes des collèges).
- L'équipe du CEC propose que leurs recommandations ne soient transmises qu'**aux présidents des collèges** (qui peuvent choisir ou non de les transmettre aux conseils d'administration).

- L'équipe syndicale propose du langage nouveau par lequel les comités locaux offriraient des recommandations sur la façon de mettre en œuvre les politiques du collège qui ont **un effet sur l'équité**.
- Le CEC propose de langage qui **ne ferait que promouvoir** les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

DOTATION EN PERSONNEL

- L'équipe syndicale propose un libellé qui **empêcherait tout membre de perdre du travail ou du salaire** parce que le travail normalement effectué par les membres de l'unité de négociation est sous-traité hors de l'unité de négociation.
- Le libellé proposé par l'équipe du CEC a un impact plus limité. Il ne s'applique qu'aux membres à temps plein, et non aux membres à charge partielle, qui **perdent leur emploi** (et non leur salaire ou leurs heures) en conséquence directe de la sous-traitance.

- L'équipe du CEC propose de **permettre aux collègues d'abuser** des limites convenues en matière de dotation en personnel à charge partielle ou à période limitée jusqu'en 2024 ou plus tard, en **empêchant les sections syndicales de déposer un grief pour violation** des articles sur la dotation en personnel.
- L'équipe syndicale **s'oppose à cette proposition**, qui pourrait entraîner l'absence de toute nouvelle embauche à temps plein pendant plusieurs années.

SALAIRE & AVANTAGES SOCIAUX

- Bien que les deux parties se soient entendues sur un libellé visant à rouvrir les négociations salariales si la restriction de la loi 124 sur les augmentations annuelles de la rémunération à 1 % est renversée, **l'équipe du CEC propose une entente de 3 ans** avec des augmentations de 1 % dans toutes les catégories salariales.
- **L'équipe syndicale propose une entente de 2 ans** avec des augmentations de 1%.

- En plus d'un ajout mutuellement convenu d'un maximum de 4 000 \$ pour le cannabis médical prescrit, l'équipe syndicale propose que **ce qui reste de l'augmentation possible de 1 % des avantages sociaux soit consacré aux implants dentaires**.
- Le CEC ne fait **aucune proposition pour le reste** de l'augmentation possible de 1 % des avantages sociaux.

COORDONNATRICES ET COORDONNATEURS

- L'équipe syndicale propose un libellé qui stipule explicitement que la charge de travail du coordinateur **doit être raisonnable**.
- L'équipe du CEC **ne propose pas** un tel libellé.

L'UTILISATION DE MATÉRIEL PRODUIT PAR LE PERSONNEL SCOLAIRE

- L'équipe syndicale propose un libellé qui empêcherait le collègue **d'utiliser, de partager, de vendre ou de transférer le matériel de cours produit par le corps professoral sans le consentement** écrit du membre.
- L'équipe du CEC **ne propose aucun libellé de ce genre.**

INDIGÉNISATION, DÉCOLONISATION, ET VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION

- L'équipe du CEC propose un "processus non contradictoire" pour examiner les "questions liées à l'indigénéité".
 - L'équipe syndicale propose des tables rondes dirigées par des Autochtones et présidées conjointement, avec **un objectif plus spécifique**, notamment l'analyse des politiques du collège et de la convention collective.
- L'équipe syndicale propose également **des tables rondes locales** pour examiner les politiques individuelles des collègues dans le but de les indigéniser et de les décoloniser autant que possible.
 - L'équipe du CEC **ne le fait pas.**
- L'équipe syndicale propose **un mécanisme de résolution des différends pour arriver à des recommandations concrètes** avant la prochaine ronde de négociations, en faisant appel à l'un des deux arbitres autochtones que les deux parties ont convenu d'ajouter à la convention collective.
 - La proposition de l'équipe du CEC ne prévoit **aucun mécanisme de résolution des différends.**

CONSEILLER : DÉFINITION DE CLASSE

- En ajoutant le libellé suivant : "*Lorsqu'il est ainsi affecté, en tant que membre d'une équipe multidisciplinaire, les fonctions du conseiller peuvent inclure* ", l'équipe du CEC a introduit un libellé qui pourrait donner à la direction le droit **d'affecter les fonctions de conseiller à des personnes ne faisant pas partie de l'unité de négociation.**
- L'équipe syndicale s'y oppose, estimant que cela **faciliterait la sous-traitance du travail des conseillers**, comme nous l'avons déjà vu dans certains collèges.